

ZOOM

PLF 2023 : un budget en forte augmentation pour accélérer la transition écologique et énergétique

Le **Projet de Loi de Finances (PLF) 2023** a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre dernier. Il devrait être examiné mi-octobre par les députés.

Le texte prévoit une **augmentation de 15 % du budget des ministères de la Transition écologique et de la Transition énergétique**, à **59,6 Mds €**. Cette enveloppe devrait bénéficier principalement au logement (20,5 Mds €), à l'énergie (15,5 Mds €), aux mobilités (9,7 Mds €) et au **fonds vert doté de 1,5 Mds €**, spécialement créé pour soutenir les collectivités dans leur transition énergétique.

Ce dernier devra répondre à l'une des trois priorités suivantes : renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, valorisation des biodéchets, modernisation de l'éclairage public, etc.) ; adapter les territoires au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbains, prévention des risques naturels) ; améliorer le cadre de vie, notamment sous l'angle foncier (renouvellement des friches, restructuration des locaux d'activités).

Le **volet "Énergie"** confirme la volonté du gouvernement de privilégier un mix énergétique décarboné. **Une enveloppe de 1,6 Md € sera allouée aux énergies renouvelables**. 25 M€

supplémentaires seront notamment investis pour réaliser des études d'implantation de nouveaux parcs éoliens en mer (68 M€ au total). Suite à l'envolée des prix de l'énergie, le soutien public aux énergies renouvelables sera pour la première fois crédité de 28 Mds € (restitution directe des producteurs). De quoi contribuer au prolongement des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité dont le coût brut est estimé à 45 Mds €.

Côté **nucléaire**, le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) se voit alloué 1,2 Md € destiné au financement des travaux de recherche sur le cycle de combustible, et au **projet "Nuward"** de petit réacteur modulaire (SMR). Une autre partie du budget prévoit d'accompagner le **déploiement de 6 EPR2 et l'étude de 8 EPR2** supplémentaires.

En matière de **rénovation énergétique des bâtiments**, l'essentiel des montants alloués est destiné aux logements privés et au parc de logements sociaux. **Les montants affectés aux bâtiments publics d'État atteignent 150 M€.**

► Consultez le [PLF 2023](#) (source : <https://www.budget.gouv.fr/documentation>)

> **Energypresse – 28/09/22**

www.actu-environnement.com – **AEF – 26/09/22**

Présenté le 26 septembre, en même temps que le PLF 2023, le **projet de loi de Programmation des Finances publiques** fait de la transition écologique " *l'une des priorités* ", sans détailler " *combien, par qui et pour quoi faire* " regrette l'**Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)**. Durant la campagne présidentielle, **Emmanuel Macron** avait promis d'attribuer " **50 Mds € de crédits budgétaires nouveaux** " sur **5 ans** pour la transition écologique, mais le think tank n'a relevé " *aucune référence* " à ce chiffre dans le projet de loi. Selon I4CE, l'effort budgétaire consenti dans le PLF 2023 " *pare au plus pressé, mais n'apporte pas – encore – de réponse structurelle, pérenne, au sous-investissement* ". L'annonce à la hausse d'environ 6 Mds € des crédits alloués à l'écologie, s'explique en partie " *par le bouclier tarifaire* ". Les collectivités vont devoir faire face à une " *forte hausse de leurs dépenses de fonctionnement* " en raison de la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Un effort qui risque de " *limiter leur capacité d'autofinancement et donc leur capacité à investir* ". Or I4CE estime qu'il faudrait **rapidement investir 10 Mds € par an dans la transition écologique** (contre 5 Mds € / an actuellement) pour rénover les bâtiments publics, construire des pistes cyclables, moderniser les infrastructures ferroviaires, développer les réseaux de chaleur urbaine... A défaut, l'institut prédit que la réduction des émissions de gaz à effet de serre des ménages " *n'aura pas lieu* ".

► Téléchargez l'[analyse d'I4CE](#) (source : <https://www.i4ce.org>)

> **AEF – 23/09/22 - Contexte – 29/09/22**

> ÉCONOMIE

Le **Conseil d'État** a publié un **avis sur l'imprévision** appliquée aux **contrats de la commande publique**. Dans une **note**, la **Direction des Affaires Juridiques (DAJ)** de Bercy le décrypte de manière à éclairer les maîtres d'ouvrages publics sur les possibilités de modification des contrats en cours, en particulier des tarifs, et l'application de la théorie de l'imprévision.

► Téléchargez l'[avis du Conseil d'État](#) / la [note de la DAJ](#) (sources : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs)

> **www.lemoniteur.fr – 22/09/22**

D'après l'Insee, l'indicateur du climat des affaires a perdu 2 points en septembre. A 102, il se situe légèrement au-dessus de sa moyenne de longue période (à 100). A l'exception du bâtiment, tous les autres secteurs s'inquiètent d'une dégradation de leurs perspectives d'activité. Le contexte géopolitique, combiné à l'envolée des coûts, les craintes de coupures d'électricité et de rationnement d'énergie cet hiver alimentent un climat morose. Dans le commerce de gros, l'indicateur a régressé de 5,5 points depuis juillet. Dans le commerce de détail, il perd 3,8 points depuis août. Les industriels sont tout aussi pessimistes, face à la diminution de leurs carnets de commande combinée aux craintes pesant sur la production à court terme. Dans le secteur " *autres industries* " (chimie, métallurgie, papeterie, textile...), l'opinion des chefs d'entreprises quant à l'évolution de la production rejoint son niveau le plus bas, observé en mai 2020 à la sortie du premier confinement. " *L'énergie est devenue la principale source de nos déboires* " explique **Christophe Beaux, Directeur Général du Medef**. Auditionné par la délégation sénatoriale aux entreprises le 20 septembre dernier, il a notamment alerté sur les " *possibles effets en cascade* " d'une mise à l'arrêt de l'outil de production. " *A court terme, la situation n'est pas si mauvaise pour la plupart des entreprises. Mais les perspectives au second semestre et pour l'avenir sont dramatiques* ", a-t-il souligné.

> www.journaldesentreprises.com – Les Echos - 22/09/22

D'après la dernière **note de conjoncture sur les finances locales** publiée par **La Banque postale, l'épargne brute des collectivités locales**, qui permet de financer les investissements et le remboursement des emprunts, devrait **diminuer de 4,4 % en 2022, pour atteindre 43,1 Mds €**. Cette dégradation sera plus accentuée dans les communes (-11,3 %) que dans les départements (-0,5 %) et les intercommunalités (-1,6 %). En revanche, les régions devraient voir leur épargne brute progresser (+ 5,1 %), mais " *le phénomène n'est sans doute que décalé* " estiment les experts. L'inflation pèse sur les dépenses de fonctionnement, en hausse de 4,9 % (à 213,5 Mds €), la plus forte évolution observée depuis près de 15 ans. Cette diminution de l'épargne brute " *semble cependant absorbable au regard du fonds de roulement accumulé fin 2021, et l'autofinancement resterait supérieur à celui de 2019* ", souligne La Banque postale. Parallèlement, les recettes de fonctionnement des collectivités devraient progresser de 3,2 %, à 256,6 Mds €, en raison d'une " *fiscalité dynamique* " (+4 %). Pour les départements, les intercommunalités et les régions qui perçoivent une fraction de TVA, l'inflation aura un effet positif, leur permettant de percevoir des recettes plus importantes que prévu. La revalorisation des bases locatives a également augmenté les recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (en hausse de 5,9 %). Pour la Banque postale, **la situation actuelle " n'empêche pas l'investissement de continuer à augmenter "**. Les " *incitations* " du Plan de relance et le taux d'emprunt qui restent intéressants devraient permettre aux dépenses d'investissement de se poursuivre au même rythme qu'en 2021 (+6,9 %).

► Téléchargez la [note de conjoncture de la Banque postale](https://www.labanquepostale.com) (source : <https://www.labanquepostale.com>)

> Les Echos - 21/09/22

> SOCIAL

En 2019, les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) étaient à l'origine de **88 % des maladies professionnelles** (44 492 cas). Le secteur du BTP est particulièrement exposé aux TMS en raison des postures prolongées, des vibrations ou d'une longue exposition au froid auxquelles les salariés du BTP sont régulièrement soumis. C'est ce que souligne une étude, publiée par **Santé publique France**, sur l'évolution des facteurs de risque de TMS chez les professionnels du secteur observés entre 2010 et 2017. Seuls deux corps de métier ont vu leur situation s'améliorer : **les électriciens et les plombiers**. Durant la période observée, ces deux professions ont enregistré une baisse de l'exposition aux contraintes biomécaniques, organisationnelles et psychosociales.

► Téléchargez l'[étude Sumer 2010-2017 / BTP](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes) (source : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes>)

> www.batiweb.com – 27/09/22

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le **projet de loi d'Accélération des Énergies Renouvelables (AER)** a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre dernier. L'objectif du gouvernement est d'aller " *deux fois plus vite* " sur les délais de réalisation des projets d'énergies renouvelables. Actuellement, " *il faut compter 5 ans de procédures pour un parc solaire, qui ne nécessite que quelques mois de construction, et plus d'une décennie pour un parc éolien en mer. C'est deux fois plus long que chez la plupart de nos voisins européens* " a rappelé **Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique**. Les dispositions proposées visent à simplifier certaines procédures par des allègements qui seraient appliqués durant une période de 4 ans maximum. L'exécutif souhaite agir sur 4 leviers. Le premier volet vise à **accélérer les procédures** : " *dès qu'un projet se décide, les démarches concernant la partie raccordement au réseau pourront être engagées, sans attendre que le projet soit terminé* ". Le texte (art. 4) prévoit notamment la " *reconnaissance d'une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur* " (RIIPM), permettant à certains projets (fermes éoliennes ou solaires) de déroger à l'interdiction de détruire des espèces protégées. Un deuxième axe consiste à **libérer le foncier**. Pour ce faire, les propriétaires de parkings de plus de 2 500 m² (grande distribution, hôpitaux, aéroports) seraient contraints de solariser au moins la moitié de leur superficie, en installant des ombrières photovoltaïques. Le texte prévoit aussi de mobiliser les terrains déjà artificialisés, dégradés ou délaissés (friches, parkings, abords d'autoroutes). Un autre axe consiste à **accélérer les procédures**. Un débat concernant les éoliennes en mer pour toutes les façades maritimes sera mutualisé, afin de ne pas multiplier les concertations. Enfin, le dernier volet porte sur le **partage de la valeur**. Les communes et les habitants situés dans un rayon de 5 km d'un parc éolien, d'installations solaires ou de méthaniseurs, pourraient bénéficier de retombées financières, par exemple sous la forme d'une réduction de leur facture d'électricité. Le projet de loi est déposé au Sénat où il sera examiné en première lecture " *fin octobre, début novembre* ", avant un examen à l'Assemblée nationale.

► Consultez le [projet de loi AER](http://www.senat.fr) (source : <http://www.senat.fr>)

> AEF – www.pv-magazine.fr – 22/09/22 – Les Echos – Contexte – 27/09/22

À l'occasion la 5^{ème} **Université de l'autoconsommation, Enerplan** qui regroupe les professionnels du solaire a présenté un **plan " Giga bouclier solaire "**, décliné en 50 mesures législatives et réglementaires. Celles-ci visent à **favoriser un déploiement massif de l'autoconsommation solaire en France** pour atteindre **" rapidement au moins 1,5 GW par an "** d'ici 2024. Pour y parvenir, la filière propose notamment de forfaitiser les coûts de raccordement des installations de moins de 250 kW, l'accès au guichet ouvert jusqu'à 1 MW au sol comme en toiture, ou encore l'autorisation d'une réversibilité des projets de vente totale vers l'autoconsommation.

► Téléchargez le [plan « Giga Bouclier solaire » d'Enerplan](https://www.enerplan.asso.fr/medias/publication) (source : <https://www.enerplan.asso.fr/medias/publication>)

> [Enerpresse – www.lechodusolaire.fr](http://www.lechodusolaire.fr) - 21/09/22

Le 6 octobre prochain, le **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)** examinera un **projet de décret** destiné à **" simplifier "** les procédures d'autorisation d'urbanisme pour certains **parcs solaires au sol**. Hors secteurs protégés, **les projets dont le seuil de puissance ne dépassent pas 1MWc, pourraient être dispensés de permis de construire**. Actuellement ce seuil est fixé à 250 kWc.

> [Contexte – 28/09/22](#)

La **Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA)** a été créée en décembre 2021, à l'initiative de 10 associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaïques. Elle représente à ce jour un millier d'agriculteurs intéressés par le **développement de l'agrivoltaïsme**. Tous considèrent le maintien du statut agricole des terrains et la non-artificialisation des sols comme un préalable indispensable à un développement durable et crédible d'une co-activité de production agricole et d'électricité verte.

> www.lechodusolaire.fr – 21/09/22

D'après la réglementation, les assujettis au **dispositif Éco Énergie Tertiaire** avaient jusqu'au 30 septembre pour renseigner la **base Operat**, en indiquant leurs données de **consommation d'énergie pour les années 2020 et 2021**, ainsi que leur **année de référence**. Or, fin septembre seulement un quart des obligés ont transmis leurs données. Considérant que **" cette année 2022 est une année d'apprentissage "**, les ministères de l'Écologie et de l'Énergie ont accordé **" une tolérance jusqu'au 31 décembre pour remplir les déclarations "**. Les données de consommation de l'année de référence pourront également être modifiées **" au cours de l'année 2023, afin de laisser le temps à chacun de sélectionner l'année de référence la plus adaptée à sa stratégie de réduction des consommations d'énergie "** précisent les ministères, tout en rappelant que le renseignement de la plate-forme Operat est une obligation légale.

> www.lemoniteur.fr – 22/09/22

Lancé en 2019 pour une durée de 4 ans, le programme **Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)**, financé grâce aux **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** sera **reconduit jusqu'en 2027 et doté d'une enveloppe de 220 M€**. Piloté par la FNCCR, il permet d'accompagner les collectivités dans leur programme de **rénovation énergétique des bâtiments publics**, en finançant notamment le recrutement d'économistes de flux, l'achat d'outils de mesure, la réalisation d'études techniques ou le soutien à la maîtrise d'œuvre. Ces aides sont octroyées dans le cadre d'Appel A Projets (AAP), d'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) et via des sous-programmes d'ACTEE.

> www.lagazettedescommunes.com

L'avant projet de loi visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires a été mis en consultation le 26 septembre dernier et doit être examiné par le **Conseil National de la Transition Écologique**, le 5 octobre. Le texte prévoit d'accélérer la construction des réacteurs pour lesquels un dossier de demande d'autorisation de création sera déposé dans les 15 ans suivant sa promulgation. Le ministère souhaiterait **" réduire de plusieurs années les délais de construction "** des nouveaux réacteurs, en allégeant la procédure d'autorisation à moins de cinq ans. Si l'exécutif souhaite également **faciliter l'installation de petits réacteurs nucléaires (SMR, en anglais)** sur des sites accueillant déjà des centrales, **" c'est un débat non pas pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2023, mais pour celle de 2028 "** précise le ministère.

> [Contexte – 27 et 28/09/22](#)

La **Première ministre, Elisabeth Borne** a annoncé le **lancement de 10 projets d'hydrogène vert**, à l'occasion d'une visite chez l'équipementier automobile Plastic Omnium. Ils ont été approuvés cet été par la Commission européenne, parmi les 15 présentés par la France dans le cadre du premier **Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) hydrogène**, appliqué à la mobilité. Implantées dans 7 régions, les 10 futures usines pourraient générer **5 200 emplois directs** sur le territoire français. Parmi ces projets figurent la construction sur le territoire de **4 gigafactories d'électrolyseurs** (notamment à Belfort), de sites de production de réservoirs à hydrogène, de piles à combustibles pour la mobilité durable, de trains et véhicules utilitaires à hydrogène, et de matériaux nécessaires à la production de ces équipements. Ces sites percevront 2,1 Mds € de crédits publics, auxquels s'ajouteront 3,2 Mds € d'investissements privés. La part française du 2^{ème} PIIEC hydrogène, approuvée par Bruxelles le 21 septembre dernier, devrait être annoncée **" sans doute courant ou fin octobre "**.

► Découvrez les [projets retenus dans le cadre du premier PIIEC](https://www.gouvernement.fr) (source : <https://www.gouvernement.fr>)

> www.batiweb.com – /www.banquedesterritoires.fr - 28/09/22

Vinci Autoroutes permet aux constructeurs automobiles de **tester et de paramétrer leurs véhicules autonomes et connectés**, en conditions réelles. L'expérimentation s'opère dans le tunnel Duplex de l'A86, reliant Rueil-Malmaison à Versailles. **" Près de 140 000 équipements de sécurité sont positionnés dans le tunnel pour détecter des incidents, agir ou informer les usagers "**, explique **Jean-Baptiste Jouannic, Chef de district Ile-de-France chez Vinci Autoroutes**. 600 caméras équipent le tunnel. Un traitement des flux vidéo reposant sur un logiciel d'**intelligence artificielle** permet de détecter piéton, véhicule en panne, véhicule lent et autre obstacle, tout en déterminant la position exacte et la vitesse de mouvement de l'objet. Ces informations peuvent être transmises au véhicule connecté grâce aux deux antennes situées à l'avant et à l'arrière du véhicule. La connectivité est assurée à tout moment par les **10 unités de bord de route** positionnées tout le long du tunnel. Vinci autoroutes dispose en parallèle d'**un jumeau numérique** du tunnel en 3D. **" Les véhicules et l'infrastructure bénéficient ainsi d'un référentiel commun et cette cartographie permet de positionner à 5 cm près chaque objet "** souligne **Moroiné Laoufi, Directeur projets véhicules connectés et autonomes Vinci Autoroutes**. En complément, une **plateforme logicielle** permet de visualiser le trafic en temps réel, détecter des événements ou simuler des véhicules ou des objets. **" N'importe quel véhicule, ou objet, peut être ajouté dans le tunnel et son évolution dans le trafic évaluée "**, rajoute Moroiné Laoufi.

> www.usine-digitale.fr – 21/09/22

EN RÉGIONS

Auvergne-Rhône-Alpes. Le 21 septembre dernier, la Région a présenté un plan de " **Sobriété énergétique** " pour les lycées, chiffré à **80 M€** (60 M€ pour les lycées publics, 20 M€ pour le privé). D'ici 2024, la région souhaite **réduire de 30 % leur consommation énergétique et les émissions de CO₂**. D'ici 2025, elle s'est également donnée pour objectif que **50 % de leur consommation d'énergie soit d'origine renouvelable**. " *Sans mesure d'urgence, la facture énergétique globale des lycées pourrait doubler en 2022, et s'élever à 140 M€ en 2023 contre 45 M€ en 2021* " souligne-t'elle. D'ici la fin de l'année, la première phase du plan sera mise en œuvre. Il s'agit " *de mesures d'urgence et de bon sens* " : température plafonnée à 19°C dans les salles de classe, limitation du nettoyage à l'eau chaude, **relamping led** (un million d'ampoules), **généralisation des contrats avec garantie de performance énergétique** et test de **logiciels de gestion de la consommation énergétique**. Dans un second temps, à partir de 2023, la région entamera la rénovation de " *27 passoires énergétiques* " et équipera de **panneaux photovoltaïques** les toits, préaux et parkings des établissements. L'économie espérée est estimée à 10 M€ par an. Le raccordement des lycées à des réseaux de chaleur se poursuivra également.

> www.banquedesterritoires.com – 22/09/22

EN EUROPE

Bruxelles. La Commission européenne a validé un 2^{ème} **Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)** dans le domaine de l'**hydrogène bas carbone et renouvelable**, baptisé **Hy2Use**. Il consistera à soutenir la recherche et l'innovation ainsi que les premiers déploiements industriels sur la chaîne de valeur de l'hydrogène, via la construction de **grands électrolyseurs** et d'**infrastructures de transport et de stockage**, y compris le développement de technologies d'**intégration de l'hydrogène dans les process industriels**. 29 entreprises, dont **Air Liquide France et MassHylia** (porté par Engie et TotalEnergies), participeront à ce PIIEC qui embarque 35 projets. Les 13 États membres concernés (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie et la Suède) fourniront jusqu'à 5,2 Mds € de fonds publics, 7 Mds € d'investissements privés devant être mobilisés en parallèle.

> [Contexte](#) – 22/09/2022

DANS LE MONDE

L'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) a publié les " **Comptes mondiaux du carbone 2022** ". En 2021, les revenus mondiaux dérivés des taxes et marchés de quotas d'émissions " *ont presque doublé sur un an, passant de 53,1 à 97,7 Md\$* ". Au 1^{er} août 2022, I4CE répertoriait 68 mécanismes de tarification du carbone (taxes ou quotas échangeables) instaurés à l'échelle de pays ou de provinces. Cet été, **sur le marché du carbone européen, la tonne de CO₂eq a dépassé pour la première fois 100 euros**. Au niveau mondial, l'amplitude des prix de la tonne de carbone est très disparate, variant de 1 centime à 134 \$/tCO₂eq (Uruguay). Ils atteignent moins de 10 \$/tCO₂eq pour plus de 60 % des émissions couvertes, quand une tarification " *incitative* " devrait osciller de 40 à 80 \$/tCO₂eq en 2020 et de 50 à 100 \$/tCO₂eq en 2030. Autre constat : pour la première fois, ce sont **les marchés de quotas qui fournissent la majorité de ces revenus (70 %)** et non plus les taxes (30 %). L'utilisation des revenus du carbone diffère selon le mécanisme mis en place : " *les revenus des systèmes de quotas financent plutôt des priorités environnementales clairement délimitées, les revenus des taxes alimentent le plus souvent directement les budgets généraux.* "

▶ Téléchargez les [Comptes mondiaux du carbone en 2022 / I4CE](https://www.i4ce.org) (source : <https://www.i4ce.org>)

> www.actu-environnement.com – 21/09/22

Selon l'**Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA)**, la **production nucléaire devrait s'élever à 873 GW électriques en 2050** (vs 390 GW actuellement). Les " *préoccupations liées au climat et à la sécurité énergétique* " expliquent la révision des politiques énergétiques.

> [Contexte](#) – 27/09/2022

Colas Japan, s'est associé au groupe de construction **TAO Road** pour commercialiser **Wattway, solution de revêtement routier photovoltaïque**. Elle sera distribuée sous la forme d'un pack de 3 à 18 dalles photovoltaïques, combiné à un système de stockage d'énergie : de quoi alimenter les équipements situés en bord de route (éclairage, vidéosurveillance, bornes de recharge pour vélos électriques, Wi-fi).

> www.lemoniteur.fr – 20/09/22

> Nominations

Philippe Bailbe, ancien Directeur Général des services de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été nommé **Délégué général de Régions de France**. Il succède à **Jules Nyssen** qui devient **Président du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**.

> [Contexte](#) – 27/09/2022

Matthieu Chabanel, devrait succéder à Luc Lallemand, à la **présidence de SNCF Réseau**.

> www.lemonde.fr – 27/09/22

Luc Rémont, 53 ans, polytechnicien, actuel Président de la branche française de Schneider Electric devrait succéder à **Jean-Bernard Lévy** à la tête d'**EDF**. Sa nomination doit être validée par les Commissions des Affaires économiques de l'Assemblée et du Sénat.

> [AEF](#) – 29/09/22 - [Contexte](#) – 30/09/22